

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Etaient présents : Claude ALAUZET, Jean CAPEL, Christine DELMAS, Yvette PAROUTY-GIRARD, Claudine GOUJARD, Marie-Josèphe IBANEZ, Jordy LAVABRE, Sylvain MONTADE, Martine RICARD, Jérôme TIERS

Absents : Julie ALRIQUET, excusée, a donné procuration à Martine RICARD

Secrétaire de séance : Yvette PAROUTY-GIRARD

- Vote du compte rendu du 21 Mars 2022
- Vote des Budgets Primitifs 2022
- Vote des taux de taxes directes locales
- Assistance technique la SAUR
- Questions diverses (point sur la vente du Planol et du petit train)

Monsieur le Maire souhaite ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant l'adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires : 2022-2025

Approuvé à l'unanimité

Vote du compte rendu du 21 Mars 2022

Voté à l'unanimité

Vote des budgets primitifs 2022

- Budget communal :

Fonctionnement :

1 197 304,11 € Dépenses

1 197 304,11 € Recettes

Investissement :

419 105,49 € Dépenses

419 105,49 € Recettes

Voté à l'unanimité

- Budget Eau Assainissement :

Fonctionnement :

158 577,06 € Dépenses

158 577,06 € Recettes

Investissement :

594 256,00 € Dépenses

594 256,00 € Recettes

Voté à l'unanimité

- Budget Multiservices :

Fonctionnement :

15 499,32 € Dépenses

15 499,32 € Recettes

Investissement :
18 169,85 € Dépenses
18 169,85 € Recettes

Voté à l'unanimité

- Budget lotissement :

Fonctionnement :
132 731,81 € Dépenses
132 731,81 € Recettes
Investissement :
76 257,20 € Dépenses
76 257,20 € Recettes

Voté à l'unanimité

Vote des taux de taxes directes locales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception de l'état de notifications des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Monsieur le Maire propose de reconduire les mêmes taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties que 2021 soit un taux de 28,70 % pour les propriétés bâties et un taux de 26.24 % pour les propriétés non bâties.

Voté à l'unanimité

Assistance technique la SAUR

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'une convention entre la SAUR et la Commune. La collectivité confiera à la SAUR une mission d'assistance technique portant :

- Sur la réalisation d'opérations spécifiques de recherche de fuites sur le réseau d'eau potable.
- Sur une mise à disposition d'un service d'astreinte

L'ensemble de ces éléments fera l'objet d'une convention.

Voté à l'unanimité

Adhésion au contrat groupe assurance des risques statutaires : 2022-2025

Proposition de l'assureur GRAS SAVOYE/CNP.

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Régime du contrat : capitalisation.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.
- 3 possibilités de franchise et de taux.

Choix retenu : - pour agents CNRACL : Franchise 10 jours Taux 5,95%.
- pour agents IRCANTEC : Franchise 10 jours Taux 1.00%.

Voté à l'unanimité

Questions diverses

- Numérotation adressage : Le SMICA a été choisi pour effectuer la numérotation.
- Vente petit train : La vente est en cours pour 12 000 €.
- Vente maison Planol : La vente est en cours pour 46 000 €.
- Concert de Notre Dame du Désert : Concert prévu le 9 Juillet 2022.
- Fleurissement : Le dimanche 15 Mai 2022 à l'atelier municipal de Melvieu
- Concours de maisons fleuries : Un concours sera organisé cet été.
- Réhabilitation centre Saint-Victor suite acquisition immeubles Fabre : Deux projets sont présentés au conseil municipal.

La séance est levée à 18h40